

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 17/03/2023

*Date d’Affichage :17/03/2023

*Conseillers en exercice : 23

*Présents : 12

*Votants : 19

L’an deux mil vingt trois, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Bernard GLENAT, Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Monique MORNACCO

Madame Rima Sophie GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER

Madame Isabelle LACOUR , Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Michel PLAIGNAUD a été désigné Secrétaire de séance.

DEL3 . TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES MINI SEJOUR
Espace Ados JUILLET

Le Centre de Loisirs « Espace Ados » organise un mini séjour à Saint Fargeau Ponthierry à coté de la forêt de Fontainebleau du 22/07/23 au 28/07/23.

Ce séjour est ouvert à 20 Ados de 11 à 15 ans et comprend 7 jours et 6 nuitées.

Activités : 2 séances de Tir à l’arc, 2 séances de grimpe d’arbres , 1 séance d’escalade, 1 séance de VTT

Ils séjourneront dans des logements marabout (grandes tentes) à Saint Fargeau Ponthierry (77).

Budget mini séjour 2023

	Dépenses prévisionnelles 2023
Hébergement + Animations	9374 €
Personnel	4036.89 €
Total	13 410.89 € Soit Par Jeune 670.54 €
Tarif Commune 60%	8 046.53 €
Tarifs parents 40%	5 364.36 € Soit par Jeune 268.22 €

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230324 DEL323032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l'inscription au centre de loisirs. Possibilité de paiement en deux fois (Mai-Juin).

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	253	126.50	126.50
B (compris entre 979 € et 1951 €)	268	134	134
C (supérieur à 1952 €)	283	141.50	141.50
Hors commune	303	151.50	151.50

La Commission des finances du jeudi 16 mars a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles.

La commission Enfance Education du 9 mars a émis un avis favorable à l'unanimité sur le choix du séjour.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 22 au 28 juillet 2023 à Saint Fargeau Ponthierry comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	253	126.50	126.50
B (compris entre 979 € et 1951 €)	268	134	134
C (supérieur à 1952 €)	283	141.50	141.50
Hors commune	303	151.50	151.50

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, dès sa transmission en Sous-Préfecture.



Fait à Margency, le 24 mars 2023



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20230324-DEL323032023-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023